

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 29 JUIN 2021 – CONVOCATION DU 24 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mesdames JUBAULT Anne-Laure, RENAUX-MARÉCHAL Christine,
Messieurs DE CARVALHO Manuel, LOPEZ Alfredo, Philippe GOVIN, ROUSSEL Éric, RODRIGUEZ Diego et CEULEMANS Cédric.

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : M. THEPAULT Yves (a donné pouvoir à Christine RENAUX-MARÉCHAL), HABERT Henri, NÉAU Aurélie

Mme JUBAULT Anne-Laure a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la clôture de la régie de cantine.

I – CLÔTURE DE LA RÉGIE DE CANTINE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la régie de cantine créée le 1^{er} juillet 1978 est devenue inutile depuis que le SIRP de Mézières-en-Drouais a mis en place la possibilité pour les parents d'élèves de payer les factures de cantine par prélèvement. Quand cela est impossible, les parents se déplacent directement au SIRP.

La régie n'a plus lieu d'exister et doit donc être clôturée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Madame le Maire et décide de clôturer la régie.

II – INSCRIPTION DU CHEMIN DES BOUVIERS AU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

Madame le Maire explique qu'elle a reçu le 06/04/2021 un courrier de Christian LESIEUR, président de la CDSI 28 (Commission Départementale Sentiers et Itinéraires du 28).

Le sentier de Grande Randonnée GR de Pays de la Vallée de l'Eure passe sur la commune sans entrer dans le bourg. Le tracé primitif s'explique par le fait que ce GRP avait été établi à une époque où les ballastières étaient encore en exploitation et où leur aménagement n'était même pas imaginable. Il mérite donc d'être actualisé.

La CDSI 28 a le projet de modifier son tracé pour permettre aux randonneurs d'accéder au plan d'eau et à notre commune. En venant de Mézières, il suivrait le PR « Le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles », entrerait sur la commune par la rue Etienne Malassis, suivrait la rue St Jean pour traverser l'Eure et par la rue Jean Moulin avant d'atteindre le chemin des Bouviers. Il quitterait alors le territoire de la commune pour passer sur celui de Charpont.

La CDSI 28 nous demande donc l'autorisation d'emprunter ce nouveau cheminement et de bien vouloir inscrire auprès du PDIPR la voie non revêtue en prolongement de la rue des Bouviers jusqu'à la limite de la Commune de Charpont.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'inscrire le chemin des Bouviers au PDIPR, sous réserve que cette modification n'entraîne pas pour la commune des contraintes d'entretien importantes qui signifieraient entre autres une exhortation financière que la commune serait en difficulté d'assumer.

III – ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire expose que la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels.

Cette loi rend obligatoire, pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé depuis deux ans ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention, l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des

risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population... ;
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.

La commune est concernée car elle est dotée d'un PPRI.

Madame le Maire propose l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde et la nomination de :

M. Phillipe Govin et M. Cédric Ceulemans comme élus référent, chargés, avec l'aide du conseil, de mener ce projet à bien avant la fin de l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de Messieurs Govin et Ceulemans à la tête du groupe de travail pour la conception d'un plan communal de sauvegarde.

IV – DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2021

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 afin de pouvoir amortir sur 5 ans la subvention de 611,35 € à l'ASC de Mézières-en-Drouais de 2020 :

Section de fonctionnement – Chapitre 68 – Article 6811 – Amortissements : + 122,27 €

Section de fonctionnement – Chapitre 67 – Article 678 – Autres charges exceptionnelles : - 122,27 €

Section d'investissement – Chapitre 040 – Article 280422 : + 122,27 €

Section d'investissement – Chapitre 020 – Dépenses imprévues (investissement) : - 122,27 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative telle que proposée.

V – SUBVENTIONS 2021

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a reçu deux demandes de subventions.

La première demande vient du département Eure-et-Loir qui sollicite une aide pour son programme en faveur des jeunes en difficulté. **Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de refuser la demande** et de se tourner directement vers la Mission Locale de Dreux dont les missions sont aussi essentielles que méconnues par le grand public, afin de discuter d'un possible partenariat en faveur des jeunes et d'une éventuelle subvention.

La deuxième demande vient de la Société Protectrice et Défense des Animaux (S.P.D.A.) de Serazereux qui a vu le nombre d'animaux abandonnés augmenter depuis le début de la crise sanitaire. **Après délibération, le Conseil Municipal à 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à la S.P.D.A.**

QUESTIONS DIVERSES

1/ Les travaux du pont ont bien avancé et les nouveaux garde-corps ont reçu de nombreux retours positifs de la part des habitants. Ils ne sont pas encore terminés. Le Conseil Municipal envisage d'installer une jardinière afin de bloquer tout possible accès à la rivière par des enfants, à proximité du transformateur.

2/ La mairie remercie toutes celles et ceux qui ont aidé à organiser les élections départementales et régionales, élections particulièrement compliquées à mettre en place.

A cette occasion, la commune a eu la possibilité d'ouvrir la Maison des Espaces Naturelles en avant-première aux habitants du village.

3/ L'entreprise Asselin a installé les étalements du clocher dans l'église. Les travaux se sont bien déroulés et le résultat est très satisfaisant. Il faut cependant noter que la facture est un peu plus chère que le devis, ce qui est acceptable étant donné que le devis date de 2019. Le Conseil Municipal réfléchit à la meilleure manière d'aborder la prochaine étape des travaux dont le montant sera important.

4/ Les habitants d'Ecluzelles ont reçu les courriers recommandés concernant l'assainissement qui ont pour objet d'expliquer le futur déroulement des travaux selon que les futurs réseaux soient gravitaires ou ramifiés sous pression. Le Conseil Municipal espère une forte participation des habitants concernés par l'installation de l'assainissement gravitaire, à la réunion du 1^{er} juillet afin qu'ils puissent échanger sur le sujet.

5/ Un flyer détaillant le dispositif des vacances apprenantes à destination des enfants des centres de loisirs de l'Agglo du Pays de Deux va être communiqué aux habitants. Aussi chacun pourra trouver le détail des samedis de la parentalité sur le site internet de la commune.

6/ Une demande d'arrêté de catastrophe naturelle avait été déposée par la commune suite à un éboulement de l'escarpement en juin 2018. M. Closset du Bureau de Recherche Géologique et Minière est venu sur site et a rencontré l'habitant concerné pour instruire la demande d'arrêté. Aussi, il recommande à la commune de faire une demande d'étude d'aléas pour faire un état des lieux de la falaise.

7/ Le recensement qui devait se dérouler début 2021 a été reporté en 2022, il se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Le Conseil Municipal a nommé Elodie Cheniclet, la secrétaire de mairie comme coordonnateur communal.

8/ L'Agglomération du Pays de Dreux propose à toutes les communes du territoire de participer au Plan de Relance de l'Etat avec l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique. Une réunion d'information est mise en place par l'Agglomération le 8 juillet.

9/ Mme le Maire fait part de la réunion du 2 juin dernier avec son référent gendarmerie. Les points abordés ont été, entre autres, les rodéos quad et motos dans les chemins de la commune, la vitesse excessive des véhicules sur toutes les routes du village.

10/ Mme le Maire a le plaisir de rappeler la réouverture de l'auberge qui se nommera dorénavant « Le Rendez-vous » le 11 juillet. Christophe Lauriot et Mylène Couty proposeront des menus élaborés uniquement à partir de produits frais issus de circuit court. « Le Rendez-vous » sera ouvert les lundis et mardis le midi, les jeudis, vendredis et samedis midi et soir.

11/ Eric Roussel fait part au Conseil Municipal du diagnostic des berges, établi par le service Rivières et Plans d'Eau de l'Agglomération du Pays de Dreux dans le cadre d'une étude de renaturation et de consolidation des berges. Ce diagnostic comporte également un volet faune et flore. Pour la conservation de ces espèces, il est essentiel d'éduquer et de sensibiliser à la biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20